

Placements directs TD
Déclaration sur notre
relation d'affaires
avec vous



Bienvenue chez Placements directs TD. Nous sommes déterminés à vous offrir un service exceptionnel, le meilleur soutien qui soit et une expérience de placement sans tracas qui satisfont vos besoins uniques. Que vous commenciez à investir ou que vous investissiez depuis longtemps, nous vous offrons des ressources de formation exhaustives, des outils novateurs, un accès commode et des personnes informées qui vous aident à investir en toute confiance.

Veillez passer en revue les renseignements fournis dans la présente déclaration sur notre relation d'affaires avec vous. Le présent document renferme des renseignements sur les produits et les services que nous vous proposons, des caractéristiques de votre ou de vos comptes et de leur fonctionnement, ainsi que de nos responsabilités envers vous.

Si des modifications importantes sont apportées aux renseignements contenus dans la présente déclaration sur notre relation d'affaires avec vous, nous vous en informerons. Si vous avez des questions ou si nous pouvons vous être utiles, veuillez communiquer avec nous au **1-800-465-5463**. Nous nous ferons un plaisir de vous offrir de l'aide à tout moment, jour et nuit, sept jours par semaine.

Produits et services proposés par Placements directs TD

Services

Placements directs TD propose des comptes d'exécution des ordres tel qu'il décrit ci-après.

Produits

Nous donnons à nos clients un accès aux produits de placement suivants :

- des espèces et des quasi-espèces (p. ex., les bons du Trésor et les titres du marché monétaire)
- des titres à revenu fixe et des titres d'emprunt (p. ex., les obligations et les débentures)
- des actions, y compris les bons de souscription
- des fonds d'investissement, y compris les fonds communs de placement et les fonds cotés en bourse
- des produits dérivés (p. ex., les options)
- des billets à capital protégé, les billets dont le capital n'est pas protégé
- des certificats de métaux précieux

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces produits d'investissement, veuillez vous reporter aux explications en matière de placement contenues dans la brochure *Coup d'œil sur les produits d'investissement* préparée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), qui est destinée aux consommateurs de services financiers comme vous. Il est possible de la consulter sur le site web des ACVM à l'adresse csa.acvm.ca.

Type de compte et fonctionnement

Compte d'exécution des ordres

À l'aide de nos comptes de placements directs et de régimes enregistrés (le « compte d'exécution des ordres »), vous pouvez transmettre vos ordres en utilisant nos plateformes de négociation en ligne, l'application mobile TD ou l'application TD pour tablette ou par téléphone auprès de l'un de nos représentants en placement agréés. Nous vous proposons un soutien complet ainsi que des outils et des ressources de portée générale qui vous aident à prendre des décisions de placement informées et à avoir confiance dans vos choix de placement. Nous ne vous donnons pas de conseils ni de recommandations individuels quant aux questions financières, légales ou fiscales ni en matière de placement, et vous êtes responsable de vos propres décisions de placement.

Les frais et la méthode de calcul de ceux-ci

Les frais que vous payerez sont présentés dans le document *Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service* qui vous a été fourni à l'ouverture du compte. De plus, il est possible de trouver ces renseignements sur notre site web à l'adresse : placementsdirectstd.ca.

Convenance des placements

Comptes d'exécution des ordres

Placements directs TD ne vous conseille pas quant à la convenance de vos placements ou de vos opérations.

Nos communications avec vous

Avis d'exécution

Lorsque vous achetez ou vendez des titres, un avis d'exécution vous sera envoyé par voie électronique ou par la poste, selon votre choix, le prochain jour ouvrable suivant la date d'exécution. L'avis comprendra les renseignements suivants :

- Le nom du titre faisant l'objet de l'opération ainsi que la somme globale que vous avez payée en cas d'un achat ou celle que vous avez reçue en cas d'une vente
- Les commissions ou les frais exigés à l'égard de l'opération ou de la communication de renseignements lorsque l'opération a été effectuée en tenant compte d'un différentiel

Relevé de compte

Nous fournirons un relevé de compte après tout mois au cours duquel des opérations ont été effectuées dans votre compte (exception faite des paiements d'intérêts ou de dividendes) et/ou à la fin de chaque trimestre civil, le cas échéant, et à la fin de l'exercice de TD Waterhouse Canada Inc. (soit le 31 octobre). Vous pouvez également obtenir un relevé mensuel sur demande.

Le relevé renfermera les renseignements suivants :

- Votre nom, votre adresse, le type de compte et le numéro de compte
- Le nom et le numéro de téléphone de la succursale de placements directs TD où le compte est conservé
- Le solde d'ouverture et de fermeture en espèces du compte

- Des précisions sur chaque opération effectuée au cours de la période, y compris la date de l'opération, le nom du titre et la valeur en dollars de l'opération
- Des renseignements sur les opérations non liées à la négociation comme les virements et les retraits, les dividendes, l'intérêt couru et versé, les transferts et toute autre opération réalisée dans votre compte
- Une liste de vos avoirs, y compris le nom, le nombre d'unités, le coût comptable et la valeur marchande représentative de chaque titre détenu
- Une mention indiquant les avoirs qui peuvent assujettis à des frais d'acquisition différés au moment de leur vente

Rendement : À l'heure actuelle, nous ne vous ferons pas état du rendement de vos placements dans vos relevés de compte.

Indices de référence

En règle générale, les indices de référence constituent une mesure globale du rendement réalisé par des catégories d'actifs précises au cours d'une période donnée. L'indice de référence peut servir d'étalon permettant de mesurer le rendement d'un titre ou d'un portefeuille de placement. Habituellement, l'indice de référence correspond à un indice, tel qu'un indice boursier ou un indice obligataire. Parmi les indices de référence boursiers les plus couramment utilisés figurent l'indice composé S&P/TSX, l'indice Univers obligataire FTSE TMX Canada et l'indice S&P 500.

Le fait de mesurer le rendement de votre portefeuille par rapport à celui des indices de référence pertinents peut constituer un moyen efficace d'évaluer le rendement relatif de vos placements.

Conflits d'intérêts

Pour vous servir au mieux de vos intérêts, nous avons adopté des politiques et des procédures qui nous permettent de repérer les conflits d'intérêts auxquels nous pouvons être exposés. Nous avons structuré nos activités de sorte que nous évitons, dans la mesure du possible, les conflits d'intérêts. Lorsque ce n'est pas possible, nous informons nos clients d'éventuels conflits d'intérêts.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques en matière de conflits d'intérêts, veuillez vous reporter à la rubrique **Énoncé de politiques** du

document *TD Waterhouse Canada Inc. : Conventions de comptes et de services et Déclarations* qui vous a été fourni à l'ouverture du compte.

Autres renseignements utiles

Nous avons hâte de vous servir. Notre politique est d'établir des communications franches en vue de bâtir et de maintenir de solides relations avec vous.

Cependant, nous savons que des mésententes peuvent survenir et des erreurs peuvent être commises. Si vous désirez formuler une plainte, n'hésitez pas à nous en faire part. À titre de référence, nous avons joint notre **processus de résolution des problèmes des clients** du document *TD Waterhouse Canada Inc. : Conventions de comptes et de services et Déclarations* qui vous a été fourni à l'ouverture du compte.

Aide-mémoire relatif aux documents

Nous vous avons fourni un exemplaire des documents suivants en lien avec votre compte :

1. TD Waterhouse Canada Inc. : Conventions de comptes et de services et Déclarations
2. La déclaration sur notre relation d'affaires avec vous
3. Le tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service
4. Le document sur les obligations à coupons détachés
5. La brochure du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE)
6. Le Guide de l'investisseur sur le dépôt d'une plainte

Nous vous remercions de faire affaire avec Placements directs TD. Nos représentants en placement se feront un plaisir de vous offrir de l'aide à tout moment, jour et nuit, sept jours par semaine. Vous pouvez communiquer avec nous en composant le **1-800-465-5463**. Nous avons hâte de vous aider à atteindre vos objectifs financiers, dès aujourd'hui et dans les années à venir.



Placements directs TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. — Membre du Fonds canadien de protection des épargnants. ^{MD} Le logo TD et d'autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

533379 (0116)